



Décision n°029/2017  
Portant  
délégation de signature

LE DIRECTEUR

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-36, R 6143-38,  
Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement public de santé,  
Vu l'arrêté du 10 avril 2017 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame DROUHIN, Directrice du centre hospitalier de Cayenne,  
Vu la nomination de **Madame Corinne CHONG-SIT** en qualité Directrice des soins au Centre Hospitalier de Cayenne,

DECIDE

**Article 1.** Inscrite au tableau de l'astreinte de direction, Madame Corinne CHONG-SIT reçoit délégation générale de signature pour régler l'ensemble des problèmes survenant durant sa période d'astreinte et nécessitant d'être résolus sans attendre la première heure ouvrable.

Il lui revient de juger de l'opportunité de prendre les mesures nécessaires et d'en rendre compte au Directeur du Centre Hospitalier de Cayenne.

Dans ce cadre, Madame Corinne CHONG-SIT reçoit la compétence à signer des actes relatifs à la loi de juillet 2011 concernant les mesures sous contrainte en psychiatrie.

**Article 2.** Cette délégation sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Cayenne. Une ampliation de la décision sera adressée au Receveur du Centre Hospitalier de Cayenne.

**Article 3.** La présente décision est applicable à compter du 1er mai 2017

Fait à Cayenne, le 25 avril 2017

La Directrice

Agnès DROUHIN

Signature

Madame Corinne CHONG-SIT

**Destinataires :**

- Registre des décisions
- Intéressés
- Monsieur le Receveur
- ARS